

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Jeudi 19 novembre 2020 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 18 membres.

20/067/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Modernisation de l'éclairage des stades du 6^{ème} Secteur - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

20-35898-DGAAVE

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

Parce que le sport, et l'émancipation par la vie sportive est une priorité, la Ville de Marseille entreprend la modernisation de ses stades avec la mise en place de pelouses synthétiques.

Dans le cadre des économies d'énergie et de l'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage de terrains de football et de rugby, il est proposé à présent de remplacer les installations existantes énergivores par du matériel le plus économique et plus performant.

Ces nouvelles installations entraîneront une réduction de la dépense énergétique tout en offrant une meilleure fiabilité et longévité.

L'opération sera réalisée de façon pluriannuelle avec une programmation annuelle visant en priorité à éviter les fermetures de stades dues à l'absence d'éclairage.

Pour mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 6 000 000 Euros pour les études et travaux.

Pour le financement de cette opération, des subventions aux taux les plus élevés possibles seront sollicitées auprès des différents partenaires et notamment auprès du Conseil Régional de Région Sud, ainsi qu'auprès du plan de relance de l'Etat et des subventions liées aux contrats d'énergie.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11ÈME ET 12ÈME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE
VU LA LOI N°92/125 DU 6 FEVRIER 1992
VU LE DECRET N°97/175 DU 20 FEVRIER 1997
VU L'ARRETE DU 25 AVRIL 1996 RELATIF A LA COMPTABILITE
D'ENGAGEMENT
OÙ LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

- ARTICLE 1** Est approuvée la modernisation de l'éclairage des stades du 6ème Secteur.
- ARTICLE 2** Est approuvée l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sports, Nautisme et Plages, année 2020, à hauteur de 6 000 000 d'Euros pour les études et les travaux.
- ARTICLE 3** Madame la Maire ou son représentant est habilitée à solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille et notamment du Conseil Régional de la Région Sud, du plan de relance de l'Etat et des subventions liées aux contrats d'énergie à les accepter, et à signer tout document afférent.
- ARTICLE 4** La dépense correspondant à cette opération sera financée en partie par les subventions obtenues et le solde sera à la charge de la Ville de Marseille. Elle sera imputée sur les budgets 2021 et suivants.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**